

Quels sont les défis ?

Libre commerce ou commerce équitable

Les accords commerciaux ne devraient pas :

- Nuire à l'implantation du Code dans un pays donné ou miner ses lois nationales régissant la commercialisation des produits alimentaires pour nourrissons;
- Affaiblir la capacité d'un gouvernement de développer et d'appliquer des politiques nationales sur l'alimentation des nourrissons, sur des points comme l'allaitement, les aliments indigènes, les ingrédients alimentaires modifiés génétiquement, l'étiquetage des aliments pour nourrissons, et les normes de sécurité alimentaire.

La privatisation des services nutritionnels et de soins de santé :

- Détourne des fonds des systèmes de santé publique, ce qui diminue leur capacité à fournir des services de bonne qualité, particulièrement aux mères et aux enfants;
- Réduit la responsabilité des gouvernements à garantir des soins de santé;
- Affaiblit la neutralité des agences et organisations des Nations Unies travaillant en partenariat avec des entreprises du secteur privé, permettant à celles-ci de vanter leur statut de partenaires et d'élaborer les politiques en matière de santé à la place des Etats;
- Nuit à des programmes et initiatives faisant la promotion de l'allaitement à l'aide de fonds publics (par exemple, l'Initiative des hôpitaux amis des bébés);
- Accroît les disparités entre les riches et les pauvres, particulièrement pour les femmes et les enfants dans les pays et régions à faible revenu.



Les accords commerciaux

Les accords commerciaux, particulièrement ceux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sont parfois considérés comme un obstacle à la capacité des pays d'élaborer leurs politiques de santé visant à protéger les consommateurs, y compris les bébés. Ainsi, par exemple, des représentants de Santé et Bien-être Canada (le Ministère de la santé) prétendent que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel est "dépassé par l'Accord de libre commerce de l'Amérique du Nord (ALCA)" et que le Code est perçu comme "une restriction au droit des fabricants de laits industriels de concurrencer librement sur le marché".

Cependant, une telle prétention n'est pas fondée. Selon le Centre international de documentation du Code (ICDC), le Code international et la législation nationale adoptée pour le mettre en oeuvre ne violent pas l'OMC ni les accords de commerce régionaux, comme l'ALCA. Ces accords ont pour but de créer l'égalité de chances pour tous les fabricants de "produits semblables", en éliminant les barrières douanières. Mais ils permettent aux pays d'adopter des règlements techniques en conformité avec des normes internationales (telles que le Code), notamment pour protéger la santé des consommateurs.

Pour contrer des arguments comme ceux avancés au Canada, il faut tenir à l'esprit deux choses importantes, à savoir:

- Que le lait maternel n'est pas un "produit semblable" que l'on puisse comparer aux laits industriels ou à d'autres produits alimentaires pour nourrissons.
- Que les gouvernements ont le droit de mettre de côté des engagements commerciaux lorsqu'il s'agit de protéger la santé des consommateurs.

La commercialisation inappropriée

Chaque jour 3000 à 4000 bébés meurent parce qu'ils n'ont pas été allaités.

James Grant, ex Directeur exécutif de l'UNICEF

Des progrès considérables ont été atteints depuis que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel a été adopté il y a 22 ans. Cependant, nombreux sont les fabricants qui continuent à faire une publicité agressive de leurs aliments artificiels pour bébés. La publicité commerciale des substituts du lait maternel prétend qu'ils ont la même valeur nutritive que le lait maternel; les étiquettes proclament "plus facile à digérer" ou "plus proche que jamais du lait maternel". Les femmes enceintes et les mères de bébés continuent à recevoir des échantillons gratuits dans les maternités et les cliniques; des brochures publicitaires et des coupons de rabais sont envoyés régulièrement aux nouvelles mamans.

Ce genre de pratiques a des conséquences particulièrement néfastes dans les pays en développement où certains fabricants de lait donnent régulièrement des stocks gratuits aux maternités, afin de raccourcir la durée de l'allaitement. Cela a plusieurs effets négatifs sur la santé des bébés et des familles; par exemple:

- Lorsqu'un nouveau-né reçoit un biberon, cela provoque la "confusion de tétine", diminue sa capacité de sucer au sein et accroît ainsi le taux d'échec de l'allaitement. Une fois que le bébé ne veut plus du sein de la mère, il devient dépendant du lait artificiel.
- Lorsque la mère et le bébé quittent la maternité, le lait artificiel n'est plus gratuit; il faut l'acheter. Cela peut coûter jusqu'à 50% du revenu familial. Pour le faire durer plus longtemps,